



www.arts-vesubiens.com

Association Arts Vésubiens

Adresse de la galerie Arts Vésubiens :

20 av Corniglion-Molinier, 06450 Roquebillière.

Tel : 06 23 81 01 01

Mail : lily-creations-06@hotmail.fr

Marché de Noël 2015, **Règlement général**

1. Conditions générales de participation :

Seuls les artistes, artisans, producteurs, et associations caritatives peuvent poser leur candidature.
Les revendeurs ne peuvent participer.

2. Les emplacements :

Chaque exposant disposera de 9m² (3x3).

Sauf sous dérogation exceptionnelle fournie par l'association arts vésubiens.

Les emplacements ne peuvent être ni cédés, ni prêtés, ni sous loués, ni partagés plusieurs exposants même à titre gracieux.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de casse, de détérioration ou de vol sur la production et le matériel des stands des exposants.

Chaque exposant doit venir avec son propre matériel (table, chaise, parasol, barnum, chevalet, ...), car l'association ne fournit pas le matériel d'exposition.

3. Participation :

Le comité de sélection juge chaque candidature et sa décision est sans recours.

La date limite d'inscription est fixée au **1er Octobre 2015**, le cachet de la poste faisant foi.

Les dossiers reçus après cette date seront mis sur liste d'attente et examinés lors d'éventuels désistements.

Aucun véhicule ne sera admis à rester sur le lieu d'exposition, vous pourrez vous garer sur les places de parking du village.

Chaque exposant s'engage à respecter le règlement.

4. Tarifs :

L'emplacement du stand est gratuit pour les membres de l'association arts vésubiens.

L'emplacement du stand est payant.

Il vous est demandé un chèque d'un montant de 10€ (à l'ordre de « association arts vésubiens »).

Si vous souhaitez un deuxième emplacement à côté du premier, nous faire la demande sur la fiche d'inscription et nous rajouter un deuxième chèque d'un montant de 10€.

idem pour un troisième emplacement, il nous faudra un troisième chèque.

Et à la réception du dossier, nous vous tiendrons au courant pour le nombre d'emplacement au quel vous aurez droit.

5. Annulation par l'exposant :

Pour toute annulation survenue après l'accord de candidature, le chèque sera encaissé par l'association arts vésubiens, et non remboursé.

6. Annulation par l'association arts vésubiens :

En cas d'annulation pour cas de force majeure par l'organisation, le chèque sera rendu, mais l'exposant ne pourra demander aucun dommage ou intérêt.

7. Aménagement des stands :

la réception des exposants débutera à 7h00 et les stands devront être installés à 9h00.

L'attribution des emplacements sera réalisée selon un plan précis et non révisable.

Les stands devront être tous décorés sous le thème des fêtes de fin d'année (guirlandes, boules, ...).

Les emplacements devront être libérés et laissés propres pour 19h00.

La manifestation étant prioritairement artistique, le bas de la place (coté avenue Corniglion Molinier) est réservé aux artistes et artisans d'art et créateurs.

8. Ouverture au public :

De 9h00 à 17h30.

Fait à

Le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :